

# COMMUNAUTE DE COMMUNE COEUR CÔTE FLEURIE

assainissement non collectif

Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service public de  
l'assainissement non collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement  
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025  
Reçu en préfecture le 09/07/2025  
Publié le 16/07/2025  
ID : 014-241400415-20250627-D097\_27\_06\_25-DE



Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

# Table des matières

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 16/07/2025

ID : 014-241400415-20250627-D097\_27\_06\_25-DE



## **1. Caractérisation technique du service**

- 1.1. Présentation du territoire desservi
- 1.2. Mode de gestion du service
- 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)
- 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

## **2. Tarification de l'assainissement et recettes du service**

- 2.1. Modalités de tarification
- 2.2. Recettes

## **3. Indicateurs de performance**

- 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

## **4. Financement des investissements**

- 4.1. Montants financiers des travaux réalisés
- 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

# 1. Caractérisation technique

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNE COEUR CÔTE FLEURIE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

### ➤ Compétences liée au service

Contrôle des installations	Traitement des matières de vidanges	
Entretien des installations	Réhabilitation des installations	Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Benerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Saint-Gatien-des-Bois, Saint-Pierre-Azif, Touques, Tourgéville, Trouville-sur-Mer, Vauville, Villers-sur-Mer, Villerville
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : 23/03/2013  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 01/05/2008  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SETDN (Société des Eaux de Trouville Deauville et Normandie)
- Date de début de contrat : 01/01/2024
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : néant
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : Gestion du service public d'assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1109 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 80000.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie territoire couvert par le service) est de 1,38 % au 31/12/2023. (1,38 % au 31/12/2022)

#### 1.4. **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)**

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>				
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 110 (110 en 2023).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €		101.2 euros
Tarif du contrôle des installations existantes en €	---	192.50 euros
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €		
<b>Compétences facultatives</b>		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibérations du 17/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant la Participation pour le financement de l'assainissement collectif et la surtaxe Assainissement.
- Délibération du 26/03/2012 effective à compter du 01/05/2012 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 16/02/2008 effective à compter du 01 /05/ 2008 fixant la participation aux frais de branchement
- Délibération du 16/02/2008 effective à compter du 01/05/2008 fixant les frais d'accès au service.

### 2.2. Recettes

	Exercice 2022			Exercice 2023			Exercice 2024		
	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €		35 554	35 554	1 804	36 072	37 876	3579,95	32 489,82	36 069,77
Facturation du service facultatif en €									

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 16/07/2025

ID : 014-241400415-20250627-D097\_27\_06\_25-DE



Autres prestations auprès des abonnés en €									
Contribution exceptionnelle du budget général en €									
Autre en € : .....									

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)**

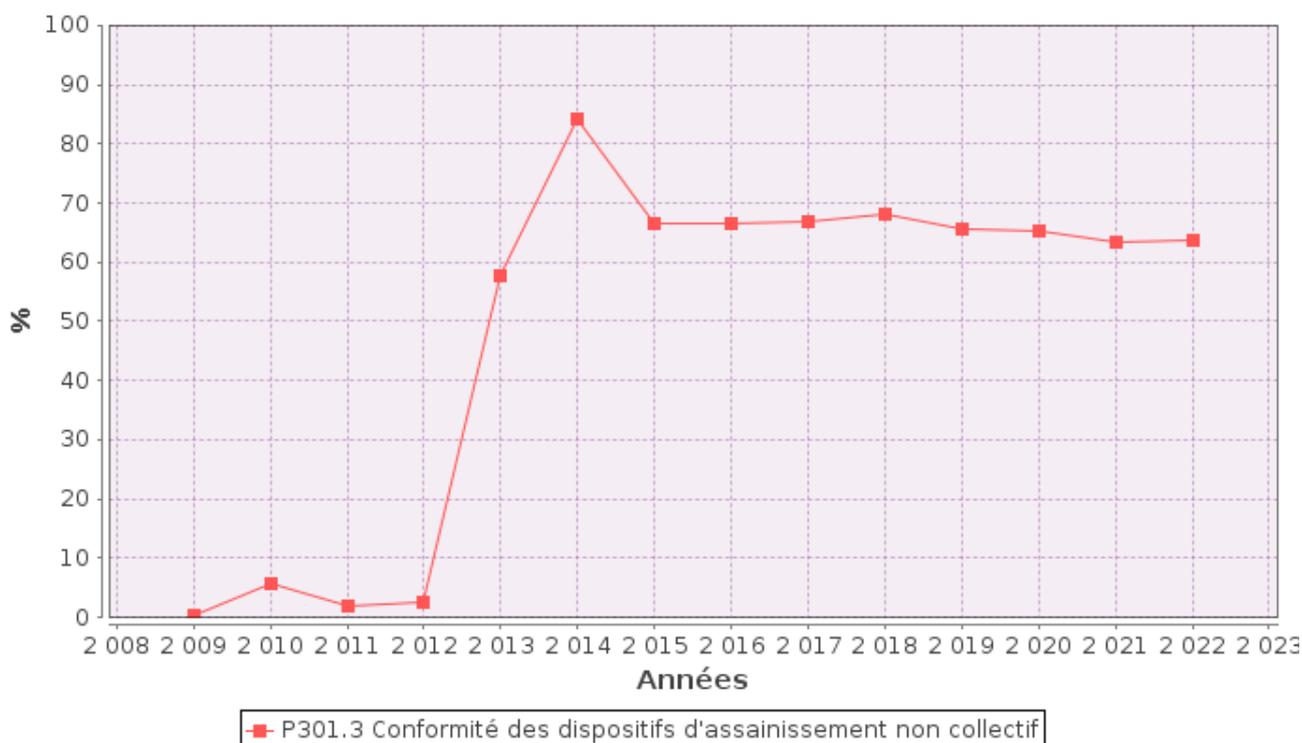
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	605	618	622
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 556	1 668	1706
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	385	458	458
Taux de conformité en %	63,6	64,5	63,30



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2023 est de 0 €.

### 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €